

# **BD Parcellaire et PCI DGI**

## **Définition**

- Fond parcellaire est un fondement cartographique, touchant aux problématiques de la gestion des territoires.
- Donnée spatiale utilisée depuis longtemps par un grand nombre d'acteurs, donnée à très grand échelle.
- Le cadastre n'a pas de valeur juridique, il sert à calculer l'impôt sur base de la surface cadastrale. Il n'est pas une preuve mais une présomption de preuve en l'absence d'autres documents ou de possession incontestable. Seul le document d'arpentage a une valeur juridique.

## **La DGI**

- Direction Générale des Impôts : administration publique française qui dépend du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
- Missions : calculs et encaissements des impôts, mise à jour du fichier cadastral (fichier cadastral).
- Initiative des opérations de numérisation revient aux collectivités territoriales et aux gestionnaires de réseaux. La DGI leur apporte son soutien technique et une participation financière.

## **Relation DGI – IGN**

- IGN : Etablissement Public à Caractère Administratif, mission de service public : intégrateur des données de référence, quel qu'en soit le producteur.
- Convention entre les deux organismes : tous les échanges sont gratuits.
- La DGI fournit à l'IGN les PCI Image ou Vecteur en fonction de leur avancement.
- La DGI fournit à l'IGN les mises à jour du cadastre.

## **Le PCI**

- Plan Cadastral Informatisé, opéré par les services de la DGI, selon des recommandations strictes délivrant un label DGI (label de conformité avec la documentation cadastrale qui lui donne la même valeur fiscale et foncière que la version papier).
- PCI Image : scannage des planches cadastrales de la commune.
  - \* Pas de géoréférencement.
  - \* Pas de continuité géographique à l'intérieur de la commune.
  - \* Simple consultation du plan, non intégrable dans un SIG.
  - \* Fourniture gratuite aux communes.
  - \* Nécessité d'acquérir un CD complémentaire pour les données littérales.
- PCI Vecteur : vectorisation des parcelles cadastrales.
  - \* Réalisé par convention entre la collectivités, des partenaires et la DGI.
  - \* Labellisé par la DGI, fourniture gratuite des mises à jour annuelles.
  - \* Géoréférencé et intégrable dans un SIG.
  - \* Continuité géographique à l'intérieur de la commune mais pas au-delà.
  - \* Données littérales à acquérir auprès de la DGI, et reliées au PCI Vecteur.

## **La BD Parcellaire**

- Composante du RGE réalisé par l'IGN, par le biais d'une convention IGN-DGI : la DGI fournit les planches cadastrales (PCI Image et PCI Vecteur), l'IGN les corrige et les assemble pour les rendre cohérentes avec le RGE et assurer la continuité géographique.
- Transformation et manipulation selon la labellisation DGI.
- BD Parcellaire Image : à partir du PCI Image, géoréférencé et interactif à partir du centre de la parcelle.
- BD Parcellaire Vecteur : à partir du PCI Vecteur (et de la vectorisation de la BD Parcellaire Image).
  - \* Géoréférencé, mais différemment que le PCI Vecteur pour être cohérent avec le RGE.
- Pas de coexistence BD Parcellaire Image et Vecteur pour une même commune.

## **Le coût**

- Numérisation par la DGI :
  - \* Vectorisation à charge des partenaires de la convention (20% min pour la commune / EPCI).
  - \* Fourniture des données et mise à jour gratuites pour tous les partenaires de la convention.
  - \* Pas de limitation de diffusion ou d'utilisation pour les partenaires de la convention.

- BD Parcellaire IGN :

- \* Coût de la licence initiale non négligeable.
- \* Coût des mises à jour (après celles de la DGI).
- \* Licence monoposte, sans diffusion possible. Utilisation restreinte dans le cadre des licences IGN.

### Les débats en cours

- Existence de deux produits « équivalents » en parallèle. A terme, les préconisations s'orientent vers l'existence d'un seul produit parcellaire, à priori BD Parcellaire en privilégiant l'information géographique (inutilisable dans les problématiques du droit foncier et de fiscalité).

- Une commune ou un EPCI finance la vectorisation de son cadastre. Ce PCI vecteur est transmis gratuitement à l'IGN. Si la BD Parcellaire devient la référence commune, la commune ou l'EPCI devra payer un produit qu'elle a déjà financé ...

- Le plan cadastral a une précision bien supérieure au RGE. Dans son intégration en BD Parcellaire, il subit un certain nombre de transformations : l'exactitude de la surface est perdue au profit de la superposition aux autres composantes. L'information est donc dégradée. Quid du retour en arrière en cas de besoin ? Quid de la conservation de la surface pour la propriété foncière ?

### Quel choix ?

- Les questions à se poser :

- \* Quel usage exact de la part des collectivités ?
- \* Quels besoins généraux pour l'information spatialisée ?
- \* Quelles distinctions légales entre les deux produits ?
- \* Quelles distinctions géographiques entre les deux produits ?

- Logique à mettre en œuvre fonction de l'échelle d'utilisation :

- \* Echelle communale, ou intercommunale : convention avec la DGI.
- \* Echelle départementale ou régionale : BD parcellaire, sauf si les conventions de vectorisation avec la DGI sont avancées.

- Logique de partage des données : mutualisation à l'échelle régionale.

\* Licence globale multi-utilisateurs fixée par l'IGN, fonction du nombre de poste dans chaque organisme partenaire.

\* Nécessite une entente entre chaque partenaire car l'IGN ne veut qu'un interlocuteur payeur.

		Technique										Juridique					Financier							
		Actualité du plan (1)	Précision géographique du plan (2)	Débit de livraison des mises à jour	Moyens humains	Moyens matériels et logiciels	Utilisation dans un SIG	Coherence avec autres données (sans photo aérienne de l'IGN par exemple)	Utilisation avec PLUPOD	Utilisation avec réseaux eau, assainissement	Expérience d'utilisation	Assemblage intercommunal (dans les limites des spécifications de la DGI (E))	Liabilité en fonction de l'échelle	Valeur prébante de la limite de parcelle (1)	Maître d'ouvrage de la numérisation	Maître d'ouvrage de la mise à jour	Droit d'auteur de la base	Propriétaire de la base	Simplicité du cadre juridique d'acquisition (4)	Liberté d'utilisation des données (5)	Valeur de référencement (6)	Coût la première année (pour la collectivité hors aides)	Coût les années suivantes	Aides (Etat, Région, Département...) (voir tableau Financier)
Image	Plan Cadastral Informatisé de la DGI	Variable	Sans objet	☺	☹	☹	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	**	Non	**	non	DGI	DGI	DGI	DGI	****	****	Pour la DGI	0	0	0
	Bd Parcellaire de l'IGN	Comme le PCI Image	Variable	☺☺☺☺	☹☹☹☹	☹☹☹☹	Oui	****	***	***	*	Oui	**	non	IGN	IGN	IGN	IGN	****	***	Pour les services de l'Etat	€€€€ (investissement)	€ (fonctionnement)	Oui
Vecteur	Plan Cadastral Informatisé de la DGI	Variable	Variable	☺	☹☹☹☹	☹☹☹☹	Oui	Variable	****	****	****	Non (7)	****	non	Collectivité	DGI	DGI	DGI (E)	*	****	Pour la DGI et les financeurs	€€€€€€ (investissement)	Faible	Oui
	Bd Parcellaire de l'IGN	Comme le PCI vecteur	Variable	☺☺☺☺	☹☹☹☹	☹☹☹☹	Oui	****	****	****	*	Oui	****	non	IGN	IGN	IGN	IGN	****	***	Pour les services de l'Etat	€€€€ (investissement)	€ (fonctionnement)	Oui